



## Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang  
La Graverie - Le Bénv-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet  
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces  
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Département du Calvados  
Arrondissement de Vire  
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE  
**Commune déléguée de Saint Martin Don**  
☎ 02.31.68.65.83  
Mail : [mairie.stmartindon@orange.fr](mailto:mairie.stmartindon@orange.fr)

**Arrêté municipal N°2026/X011**

### **ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT MARTIN DON « Impasse du Petit Sourdeval »**

**Le Maire délégué de Saint Martin Don, commune déléguée de SOULEUVRE EN BOCAGE,**

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Route, et notamment les articles R.411-25 à R.411-28,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié,

**Vu** les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 modifié,

**Vu** l'arrêté de délégation de signature N°2026-SEB042 de M. DELIQUAIRE Régis, Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE, en date du 10 avril 2026 accordé à M. FINOU Joël, Maire délégué de la commune déléguée de SAINT MARTIN DON

**Vu** la demande de l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS en date du 20/04/2026 de procéder à des travaux de voirie, de Bicouche, en occupant temporairement le domaine public sur ladite « Impasse du Petit Sourdeval » 14350 Saint Martin Don - commune déléguée,

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution des travaux, de réguler le stationnement et la circulation.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A partir du 22 mai 2026 et pour 36 jours calendaires, soit jusqu'au 26 juin 2026, la circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux sur ladite « Impasse du Petit Sourdeval » à Saint Martin Don, commune déléguée de Soulevre en Bocage, sauf pour les bus, les secours, les véhicules des services techniques et les riverains.

**Article 2 :** Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification de publication.

**Article 5 :** La commune déléguée de Saint Martin Don est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à :

- Le chef de Brigade de Gendarmerie de Soulevre en Bocage et de Vire
- La région Normandie



## Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang  
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet  
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces  
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

- Les services techniques et affaires scolaires de SOULEUVRE EN BOCAGE

- L'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Souleuvre en Bocage, le 23 avril 2026.

Le Maire délégué,

FINOU Joël